Et les représentants des élèves

Motion des élus au CA du lycée Marcel Pagnol (Athis-Mons)

La rentrée 2012 marquera à nouveau une saignée dans le budget de l'Éducation nationale avec plus de 14000 suppressions de postes.

Le lycée Marcel Pagnol perd 37 heures poste tandis que le volume des heures supplémentaires augmente (+ 5h).

Pour calculer cette dotation, les effectifs prévus ont été sous-évalués pour les 3 niveaux :

- L'une des conséquences sera l'absence de place disponible pour d'éventuels redoublements de Terminale S.
- Le lycée, en outre, perd toute marge de manœuvre en Première (ex : L'Inspection académique ne nous accorde que 70 places en 1ère ES quand nous estimons à 80 le nombre d'élèves de Seconde souhaitant y accéder). La liberté de choix en matière d'orientation des élèves est ainsi en partie remise en cause.
- De même, que penser de la fermeture d'une Première STMG quand on sait que la demande est toujours aussi forte pour cette filière ? D'autant plus que celle-ci trouve au sein de notre établissement, une continuité logique dans nos trois BTS. Nous risquons de nous trouver, comme en 2011, dans la situation de voir s'ouvrir en septembre et en catastrophe, une troisième classe de STMG, quand nous savons que garantir dans ces conditions une équipe pédagogique au complet est des plus difficiles.

Avec cette DHG :

- Les classes sont toujours aussi chargées
- Les possibilités de dédoublement se raréfient.
- L'Accompagnement Personnalisé l'est de moins en moins : on est loin de la promesse de la réforme du lycée !

L'autonomie renforcée des établissements (dotation globalisée pour les heures à effectifs réduits que les établissements doivent répartir eux-mêmes) :
Présentée comme un outil de modernisation à sa création, elle révèle à l'heure actuelle ses mécanismes pervers. En effet, l'insuffisance globale des moyens nous amène à gérer la pénurie. Ainsi, nous devons procéder à des arbitrages qui, à terme, menacent des enseignements contribuant à l'attractivité du lycée et à la diversité de son offre éducative (sections européennes, option théâtre, certains enseignements d'exploration…) sans compter qu'elle met les équipes pédagogiques en concurrence pour l'obtention de ces heures (dont dépend parfois le poste d'un enseignant).

LES MEMBRES DU CA NE SONT PAS DUPES DE LA SITUATION ET REFUSENT L'AFFAIBLISSEMENT ORGANISÉ DES CONDITIONS D'ÉTUDES DES ÉLÈVES ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS, ALORS QUE LE « NOUVEAU LYCÉE » LEUR PROMETTAIT MONTS ET MERVEILLES…